
Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

VENDREDI 3 JUILLET 2015

Étaient présents : JM. SCHIBER – C. TARY – ML. HAAZ – JM. JAVAUX – C. FIEUTELOT – A. KEUSCH – B. SAUVAGE – P. VALLI – M. PERNOT – B. FOLLEY – C. CLEMENCELLE – JP. CREUSOT

Absents excusés : L. L'HERITIER – R. DEVOILLE – L. PORTA

Secrétaire de séance : Mme Claudine FIEUTELOT

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

Communication

Principales réunions du mois de Juin :

- | | |
|---|-------------------------------------|
| - 04/06 : Réunion extension Micro-crèche | - 16/06 : Conseil école élémentaire |
| - 08/06 : Répartition AED 2015 | - 18/06 : Bilan Copil PEDT |
| - 11/06 : Réunion riverains rue Marcel Rozard | - 25/06 : Conseil école maternelle |

Aménagement de la RN19 – Promesse de vente

Le Conseil Municipal décide de vendre à la DREAL de Franche-Comté des parcelles de terrain d'une superficie totale de 357 m² pour une indemnisation à hauteur de 140 €

Vote : 12 Pour

Rapport sur l'Eau – Année 2014

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers, présenté par le Maire.

Vote : 12 Pour

Micro-crèche – Avenant n° 2 à la convention DSP

Le Maire présente l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la micro-crèche, relatif à la modification de l'article 10 rappelant les éléments à transmettre par le délégataire à la Commune.

Vote : 12 Pour

Micro-crèche – Approbation du règlement de fonctionnement suite à l'avenant n° 2 de la convention DSP

Le Conseil Municipal approuve le règlement de fonctionnement de la micro-crèche suite aux modifications engendrées par l'avenant n° 2 de la convention de DSP.

Vote : 12 Pour

Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en n'est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12.4% en

2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Frotey-lès-Vesoul rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes avec les intercommunalités, sont par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Frotey-lès-Vesoul estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la Commune de Frotey-lès-Vesoul soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures),
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Vote : 12 Pour

Création d'un poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir »

Le Maire propose la création d'un emploi d'avenir afin d'assurer les fonctions d'ATSEM au sein de l'école maternelle pour une durée de 12 mois et un temps de travail hebdomadaire de 35 heures. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'Etat et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne recrutée.

Vote : 12 Pour

Vente de pins noirs

Il est décidé de vendre le bois produit après l'abattage de pins noirs sur le site de la Réserve Naturelle du Sabot, à la SAS PESEUX d'Autechaux (Doubs) au prix de 32 € la tonne et pour un total de 98.46 tonnes représentant la somme de 3 150.72 €

Vote : 12 Pour

La séance est levée à 21h30.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 6 Juillet 2015

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER

